

Musique électronique dans les églises

Publié le 1 janvier 2000 · 18 min de lecture



Depuis plus d'une année maintenant, l'association **J'Croix**, organise des soirées sous forme de récit biblique, de prière dansante et de musique « techno », avec l'appui total des évêques et du clergé local. C'est ainsi que fut organisé le 15 mai 2004, à l'extérieur **du monastère de Bonne- Fontaine** à Quatre-Vents en Moselle, une soirée sous le titre « Chapelle in the mix » qui rassembla environ 600 personnes, puis avec comme thème « l'avènement », le 21 juin en **l'église Saint-Bonaventure à Lyon**, sur le Thème « Christ'appel III », sous la présidence de Mgr Barbarin qui, à l'issue a célébré une messe solennelle, et enfin le 30 novembre 2005, à **l'église Sainte- Thérèse de Metz**, avec comme thème « l'Annonciation » sous le registre d'une musique « Epileptik ».

Le site internet de J'Croix nous raconte la genèse de ces actions controversées par plus d'un !

« Vincent Mutschler, un patron de discothèque frappe à la porte du pèlerinage franciscain de Notre-Dame de Bonne- Fontaine à Danne-et-Quatre-Vents (Moselle). Il vient proposer aux frères de créer une veillée de prière animée avec des D.Œ. et des danseuses. Une idée audacieuse : Oser la rencontre entre deux univers, l'Église et le monde de la nuit, pour sauver un jeune vietnamien en attente d'une urgente opération du cœur, pour proposer aux jeunes loin de l'Église un temps de prière. » [1]

Cette visite d'un jour ne restera pas sans lendemain. L'association J'Croix est créée et développe-

ra ces deux buts, humanitaire et de rencontre entre deux mondes, tels que ses statuts le manifestent :

- 1 – Soutenir des projets humanitaires. « L'association J'Croix, à chaque événement, organise une collecte pour venir en aide à des enfants en urgence médicale. »
- 2 – Organiser des événements culturels et spirituels. « L'association J'Croix organise des veillées permettant aux jeunes, croyants ou non, de découvrir l'alliance possible entre les formes d'expression contemporaine et la spiritualité. »
- 3 – Promouvoir les initiatives de jeunes. « L'association J'Croix répond au désir de jeunes d'allier la spiritualité et l'expression contemporaine, l'action humanitaire et l'intériorisation. Pour ce faire, lors d'événements locaux, de très jeunes talents sont mis en avant, tant pour la danse que pour la musique. »

L'idée est généreuse, mais est-elle conforme au sens commun et à la doctrine catholique traditionnelle ?

Sur la question humanitaire qui dépasse notre propos et qui ne saurait en soi être contestée, nous poserons simplement la question suivante, sans être à même d'en donner la réponse : les dons collectés de la part de ces jeunes dans une soirée couvrent-ils les frais engagés ? Une jeunesse généreuse, nous apprend le site de J'Croix, permet d'offrir « une intervention chirurgicale à un enfant en urgence médicale. Le montant récolté correspond à peu près au coût d'une opération cardiaque à Saïgon. » Soit !

Nous nous contenterons donc de répondre à la question soulevée : la musique « techno » et la danse peuvent-elles servir à élever l'âme et donc être apte à « rendre audible la Parole de Dieu à toute une génération de jeunes qui se reconnaissent dans cette culture » comme l'écrit le communiqué du 10 novembre 2004 de la Pastorale des Jeunes, à la demande de Mgr Raffin pour répondre aux objections reçues à la célébration J'Croix du 5 novembre 2004, à la cathédrale de Metz ?

I – Inculturation ?

L'argumentation fondamentale des partisans de l'association J'Croix consiste dans l'adaptation de leur « prédication » au monde contemporain afin que la jeunesse actuelle puisse retrouver ses repères culturels dans l'Eglise.

1 – Une question légitime soulevée depuis longtemps

On a pu en effet voir cette question, qui se résume finalement à celle des rapports entre la pastorale et la Foi, soulevée tout au long de l'Histoire de l'Eglise, et spécialement dans la querelle qui opposa saint Paul et saint Pierre sur la question du maintien ou non des rites de l'Ancien Testament pour les gentils nouvellement convertis au christianisme (querelle qui sera tranchée sous l'autorité de saint Pierre, contre sa première pensée, au « concile » de Jérusalem, en l'an 50), et plus tard dans la querelle des rites chinois qui dura pendant plus de 100 ans .[2]

Si l'Eglise n'a jamais été opposée à une certaine inculturation, elle a toujours maintenu que cette dernière ne devait jamais aller contre l'orthodoxie de la foi. Car pour elle, la « lex orandi » se doit

d'être l'expression de la « lex credendi ».

Ainsi, le Pape Pie XII, lors de son allocution de clôture du Congrès International de Liturgie d'Assise, le 22 septembre 1956, déclarait : [3]

*« **La liturgie et le passé.** En matière de liturgie, comme en beaucoup d'autres domaines, il faut éviter à l'égard du passé deux attitudes excessives : un attachement aveugle et un mépris total. On trouve dans la liturgie des éléments immuables, un contenu qui transcende le temps, mais aussi des éléments variables, transitoires, parfois même défectueux. L'attitude actuelle des milieux liturgiques à l'égard du passé nous semble en générale tout à fait juste (...) Çà et là, pourtant, apparaissent des idées et des tendances aberrantes, des résistances, des enthousiasmes ou des condamnations, dont les formes concrètes vous sont bien connues et dont nous avons dit un mot plus haut.*

***La liturgie et le temps présent.** La liturgie confère à la vie de l'Eglise, et même à toute l'attitude religieuse d'aujourd'hui, une empreinte caractéristique. On remarque surtout une participation active et consciente des fidèles aux actions liturgiques. De la part de l'Eglise, la liturgie actuelle comporte un souci de progrès, mais aussi de conservation et de défense. Elle retourne au passé sans le copier servilement, et crée du nouveau dans les cérémonies elles-mêmes, dans l'usage de la langue vulgaire, dans le chant populaire et la construction des églises. Il serait néanmoins superflu de rappeler encore une fois que l'Eglise a de graves motifs de maintenir fermement dans un rite latin l'obligation inconditionnée pour le prêtre célébrant d'employer la langue latine, et de même, quand le chant grégorien accompagne le saint sacrifice, que cela se fasse dans la langue de l'Eglise. (...) La liturgie actuelle se préoccupe aussi de nombreux problèmes particuliers concernant par exemple : les rapports de la liturgie avec les idées religieuses du monde actuel, la culture contemporaine, les questions sociales, la psychologie des profondeurs. Cette simple mention suffira à vous montrer que les divers aspects de la liturgie d'aujourd'hui, non seulement suscitent notre intérêt, mais tiennent notre vigilance en éveil. Nous désirons sincèrement que le mouvement liturgique progresse et nous voulons l'y aider ; mais il nous appartient aussi de prévenir tout ce qui serait une source d'erreurs et de dangers. »*

Monseigneur Lefebvre lui-même, dans les années 50, se montrait favorable à une certaine africanisation de la liturgie, bien comprise dans le même sens qui sera donné par Pie XII quelque temps plus tard[4] . Il reconnaît, écrit Mgr Tissier de Mallerais, qu'il n'y

« a aucune obligation à maintenir uniquement les mélodies de composition européenne » et qu'il y a là « un travail à accomplir dans toutes les langues et sur des mélodies du pays » ; il admet « la danse religieuse » lors des fêtes extérieures et des cortèges, mais non dans les processions ; il suggère de confier à des artistes indigènes la peinture et la sculpture dans les églises. Tout en demandant « une étude » des « cérémonies plus ou moins fétichistes et superstitieuses qui accompagnent les événements de la vie sociale », c'est-à-dire, à mots couverts,

leur examen critique, il concède que « rien n'interdit cependant l'étude d'une certaine adoption de cérémonies coutumières qui pourraient être christianisées, surtout en ce qui concerne les funérailles et certains usages accompagnant le mariage. Le rituel pourrait s'argumenter de certaines bénédictions adaptées aux habitudes et coutumes africaines. »[5]

De fait, l'Eglise, dans ses restaurations liturgiques, après des périodes de décadence, a toujours épuré les éléments étrangers. Ainsi saint Pie V dans la restauration tridentine de la messe, en supprimant tous les rites ayant moins de deux cents ans d'existence, a voulu supprimer de la liturgie tout le profane, voire le païen qui s'y était infiltré, tel un hymne à Bacchus.

Alors, notre opposition présente à la tenue de soirée dansante à thème religieux provient-elle d'un esprit renfermé dans

« un univers hostile au monde extérieur et imperméable à tout esprit d'ouverture ainsi qu'à tout regard chaleureux et miséricordieux sur ceux qui ne sont pas de sa chapelle » ? [6]

A Dieu ne plaise ! Cette attitude serait proprement anti-apostolique et contraire aux principes missionnaires de l'Eglise catholique.

2 – Les changements opérés, de nouveaux principes

De fait, il faut malheureusement ajouter que cette ouverture donnée par les directives de Pie XII sera vite dépassée par des revendications plus radicales, tel ce vœu du III^e Congrès international de l'Institut pontifical de musique sacrée, qui en 1957 à Rome, voudra « **favoriser la musique liturgique d'inspiration autochtone** ».

Pourquoi ? Le vent du Concile soufflait déjà dans l'Eglise.

« J'entends autour de moi, disait le futur Pie XII, des novateurs qui veulent démanteler la Chapelle Sacrée, détruire la flamme universelle de l'Eglise, rejeter ses ornements, lui donner le remords de son passé historique. Eh bien, mon cher ami, j'ai la conviction que l'Eglise de Pierre doit assumer son passé ou alors elle creusera sa tombe. — Supposez, cher ami, avait commencé à dire le pape, que le communisme ne soit que le plus visible des organes de subversion contre l'Eglise et contre la tradition de la révélation divine, alors nous allons assister à l'invasion de tout ce qui est spirituel, la philosophie, la science, le droit, l'enseignement, les arts, la presse, la littérature, le théâtre et la religion. Je suis obsédé par les confidences de la Vierge à la petite Lucie de Fatima. Cette obstination de la Bonne Dame devant le danger qui menace l'Eglise, c'est un avertissement divin contre le suicide que représenterait l'altération de la foi, dans sa liturgie, dans sa théologie et son âme. » [7]

Ce démantèlement, nous en voyons son origine dans le décret conciliaire **Gaudium et Spes** qui donne la racine théologique de ces nouveautés en acceptant les valeurs du monde les plus prises par nos contemporains.

« Mû par la foi, se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers, le peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements, les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu. La foi, en effet, éclaire toutes choses d'une lumière nouvelle et nous fait connaître la volonté divine sur la vocation intégrale de l'homme, orientant ainsi l'esprit vers, des solutions pleinement humaines. **Le Concile se propose avant tout de juger à cette lumière les valeurs les plus prisées par nos contemporains et de les relier à leur source divine.** Car ces valeurs, dans la mesure où elles procèdent du génie humain, qui est un don de Dieu, sont fort bonnes ; mais il n'est pas rare que la corruption du cœur humain les détourne de l'ordre requis : c'est pourquoi elles ont besoin d'être purifiées. Que pense l'Eglise de l'homme ? Quelles orientations semblent devoir être proposées pour l'édification de la société contemporaine ? Quelle signification dernière donner à l'activité de l'homme dans l'univers ? Ces questions réclament une réponse. La réciprocité des services que sont appelés à se rendre le peuple de Dieu et le genre humain, dans lequel ce peuple est inséré, apparaîtra alors avec plus de netteté : ainsi se manifestera le caractère religieux et, par le fait même, souverainement humain de la mission de l'Eglise. »

Le **Père Congar** lui-même, expert au concile, et pourtant condamné auparavant par Pie XII, donne dès 1950 la source de Gaudium et Spes :

« Les progressistes du 19^e siècle[8] ont alors trop pris telles quelles, pour les introduire en christianisme, et ainsi pensaient-ils les baptiser, des idées nées dans un autre monde souvent hostile et encore chargé d'un autre esprit. Réconcilier l'Eglise avec un certain monde moderne ne pouvait pas se faire en introduisant telles quelles dans l'Eglise les idées de ce monde moderne. Cela supposait un travail en profondeur par lequel les principes permanents du catholicisme prissent un développement nouveau en assimilant après les avoir décantés et purifiés les apports valables de ce monde moderne. »[9]

Désormais, cette inculturation devient avec et après le Concile comme un leitmotiv de la nouvelle liturgie. On y affirme en même temps tout et le contraire de tout. En même temps, on affirme cette primauté de la doctrine, tout en acceptant dans les textes « doctrinaux » une inculturation théorique, et dans la pratique une inculturation de certains rites païens est pratiquée.

Alors, comme pour illustrer les abus qui deviennent la norme officielle, nous ne serons absolument pas étonnés de lire sous la plume de Jean-Paul II, **pour des motifs pastoraux**, cet appel à l'inculturation, qu'il pratiquait d'ailleurs régulièrement et sans complexe dans ses voyages pontificaux :

« L'adaptation doit tenir compte du fait que dans la liturgie, surtout celle des sacrements, il existe une partie immuable – parce qu'elle est d'institution divine –, dont l'Eglise est gardienne, et des parties susceptibles de changement, qu'elle a le pouvoir, et parfois même le devoir, d'adapter aux cultures des peuples récemment évangélisés. »[10]

Il est vrai – encore une fois – qu'il y a dans les sacrements une partie immuable, d'essence divine. Le pouvoir de l'Eglise s'arrête alors à la substance des sacrements, c'est-à-dire à ce qu'a institué le Christ. Mais l'Eglise, tout de même, dans la promulgation de nouveaux rites, ne peut faire fi de toute la Tradition de l'Eglise, qui par les prières et cérémonies qui entourent le rite essentiel du sacrement, disposent nos âmes à sa réception et en précisent le sens. Or, on est bien obligé de reconnaître que l'inculturation dépasse la simple pastorale en intégrant des rites païens ou autre folklore local qui n'ont rien à voir avec les sacro-saints principes liturgiques. L'inculturation, par définition, exclut la possibilité de conserver les principes de la Liturgie.

Le compendium du Catéchisme de l'Eglise catholique est bien un exemple de cette ambiguïté galopante. Faute de place, nous ne relèverons que trois numéros :

n°248. Quel est le critère qui garantit l'unité dans cette pluralité ?

C'est la fidélité à la Tradition apostolique, à savoir la communion dans la foi et dans les sacrements reçus des Apôtres, communion signifiée et garantie par la succession apostolique. L'Eglise est catholique : elle peut donc intégrer dans son unité toutes les véritables richesses des différentes cultures.

n°249. Tout est-il immuable dans la liturgie ?

Dans la liturgie, surtout dans la liturgie des sacrements, il y a des éléments immuables, parce qu'ils sont d'institution divine, dont l'Eglise est la fidèle gardienne. Il y a aussi des éléments susceptibles de changement, qu'elle a le pouvoir et parfois le devoir d'adapter aux cultures des différents peuples.

n°559. Existe-t-il dans l'Eglise différents chemins de prière ?

Dans l'Eglise, il existe divers chemins de prière, liés aux différents contextes d'ordre historique, social et culturel. Il appartient au Magistère de discerner leur fidélité à la tradition de la foi apostolique, et aux pasteurs et aux catéchètes d'en expliquer le sens, qui est toujours en relation avec Jésus-Christ.

3 – Eléments de réponses pour ces spectacles

Maintenant que nous avons posé les principes de l'inculturation, nous devons nous poser la question précise : **l'inculturation prônée par l'association J'Croix est-elle acceptable pour un catholique ?**

a) Cette inculturation est-elle liturgique ? Au sens strict, l'honnêteté nous oblige à répondre par la négative. La sérieuse (?) lecture de textes bibliques, la récitation de prières, tels le Pater, une bénédiction ou un salut du Saint-Sacrement à la fin de la cérémonie, ne suffisent pas à faire entrer ces réunions dans le cadre liturgique. Cependant ces « mixt » suffisent à maintenir une

ambiguïté pratique.

b) Cette inculturation (paraliturgique) attaque-t-elle la *lex credendi* ? Bonne question ! Il faudrait simplement pour y répondre posséder le texte exact des différentes interventions pour y répondre avec précision. Disons simplement, pour avoir visionné le film de la soirée donnée dans la cathédrale de Metz, que la représentation sensuelle de la Vierge Marie nous semble plutôt quelque peu blasphématoire.

c) Les églises, des lieux de spectacle ou de liturgie ? Ces citations de la Sainte Ecriture ou du droit canon suffisent à rejeter les musiques et danses modernes qui hypertrophient la sensibilité du corps qui ne sait plus que se « trémousser ».

« Ma maison est une maison de prière et vous en avez fait une caverne de brigand. »

« Terribilis est, locus iste, quia domus Dei est et porta caelis. »

Le code de droit canon ne fait-il pas l'injonction de n'admettre « dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu » ? En aucun cas, continue-t-il, l'Ordinaire ne peut permettre d'autres usages qui soient contraires à la sainteté du lieu. (Canon 1210).

La pastorale se doit d'être au service de la foi et de la conversion des âmes : Quelle est le but de cette pastorale qui ne prétend aucunement convertir et élever les âmes ? Eloquent cet aveu du Père Tiem, franciscain, originaire du Vietnam, qui explique ainsi sa démarche :

« On sait bien qu'on ne va pas convertir les gens. On veut montrer qu'on est capable d'être une église d'accueil des jeunes. Parfois, on a l'impression qu'il s'agit de deux mondes parallèles qui ne se croisent pas. » [11]

Objection 1 : les cathédrales, les basiliques étaient des lieux de réunion du peuple chrétien dans les premiers temps de l'Eglise jusqu'au Moyen-Age finissant par des réalités profanes !

Réponses :

Il n'y avait pas à l'époque de grande salle pour les réunions.
Ces églises avaient été payées directement par les fidèles.
Et surtout, les fidèles vivaient dans une ambiance de sacré.

Objection 2 : saint Louis-Marie Grignon de Montfort a bien écrit des cantiques sur des mélodies populaires et profanes, quelques fois des airs de danse !

Réponses :

Le but était d'élever les âmes vers Dieu, en les prenant là où elles étaient, selon le vrai esprit d'apostolat.
Ces cantiques n'étaient pas liturgiques.

Les musiques pouvaient être assumées par un catholique car elles tendaient à l'universel.

Abbé Patrick VERDET †

Suite au prochain numéro : Les rockers de Dieu, par M. l'abbé Billecocq.

Notes

1 – Cette volonté utopique de faire rencontrer ces deux univers est la même que celle du Concile, telle que Paul VI l'exprime luimême devant l'O.N.U. en 1966 : (Source : Documentation Catholique, 1966). « L'Eglise du Concile, il est vrai, s'est beaucoup occupée de l'homme, de l'homme tel qu'il se présente à notre époque : l'homme vivant, l'homme tout entier occupé de soi, l'homme qui se fait non seulement le centre de tout ce qui l'intéresse, mais qui ose se prétendre le principe et la raison dernière de toute réalité. Tout l'homme phénoménal, c'est-à-dire avec le revêtement de ses innombrables apparences, s'est comme dressé devant l'assemblée des Pères conciliaires... L'humanisme laïc et profane enfin est apparu dans sa terrible stature et a, en un certain sens, défié le Concile. La religion du Dieu qui s'est fait homme, s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver, mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du samaritain a été le modèle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier... Reconnaissez- lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme. »

Surprenant, ne trouvez-vous pas ?

2 – Environ de 1631 à 1742.

3 – Enseignements Pontificaux de Solesmes : « La liturgie », n° 820–822 « La sainte liturgie et l'action pastorale ».

4 – Voir Marcel Lefebvre, par Mgr Tissier de Mallerais, p. 251–252.

5 – Préface d'un ouvrage collectif Des prêtres noirs s'interrogent. Cf. Lettre circulaire de Mgr Lefebvre à ses prêtres à Dakar sur l'apostolat, 1960 ; Lettres pastorales et écrits, p. 129.

6 – Monseigneur Pierre Raffin, lettre du 23 décembre 2004, en réponse à M. l'abbé Verdet.

7 – Le comte Enrico Pietro Galeazzi, nous rapporte ces paroles du cardinal Paccelli. In Mgr Roche et P. Saint Germain : « Pie XII devant l'histoire », pp. 52–53.

8 – Ex : de Lamennais.

9 – « Vraies et fausses réformes dans l'Eglise » – Cerf 1950 p. 345–346.

10 – Jean-Paul II, Lettre apostolique, à l'occasion du 25^e anniversaire de la constitution « Sacrosanctum Concilium » sur la sainte Liturgie, 4 décembre 1988, n°16.

11 – Dans L'Est républicain, samedi 6 novembre 2004 par Philippe Maracci.

Source : laportelatine.org/actualite/musique-electronique-dans-les-eglises

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France